
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ MARS À DIX-NEUF HEURES, se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt février deux mille vingt six, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Éric JUBERT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS

MM, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, GIRAUD, GOUSSARD, BILLARD, NORMAND, Adjoints
MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, GOURGUECHON, HESLOUIN, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, DURAND, DUFER, PETIT, GILLET, GOUIN, MARTIN, POISSON, RABAULT, PERRAULT, Conseillers

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Jeanne-Marie FRICHOT, donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT
Monsieur Jean-Christophe DOUSSET, donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

ABSENTS

Madame Agnès GUERIN

PARTICIPENT À LA RÉUNION

Madame Sophie TOUDY-CLEMENT, Directrice Générale des Services
Monsieur Damien ZEPHIRIN, Responsable du Pôle Education et Culture

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guy MOUTET est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

oooooooooooooooooooo

Aucune observation n'ayant été formulée sur le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

En application de la délibération n°2023/123 du 21 septembre 2023, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du conseil municipal, de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrits à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande de prendre acte des décisions suivantes :

N° Décision	Objet	Montant
001	Bail précaire – SARL La Ciboulette	600 € TTC charges comprises

Le Conseil Municipal est informé de ces décisions.

oooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – M4 - 2026

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié.

Monsieur le Maire indique que le point « Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Voirie » » initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce jour a été retiré.

oooooooooooooooooooo

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ RAPPORT ACCESSIBILITÉ 2025

Rapporteur : Madame Marie-Christine NORMAND

DEL N°2026/013

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité. Celui-ci présente l'état d'avancement des actions menées par la commune afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie et des services pour les personnes en situation de handicap.

Le rapport souligne notamment la poursuite du programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public. En 2025, un ascenseur a été installé à la Mairie afin de permettre l'accès à la salle du conseil à l'étage, et la salle des fêtes est désormais conforme aux normes d'accessibilité. Les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire ont également été finalisés.

La Commune poursuit par ailleurs l'amélioration progressive de la voirie, de l'éclairage public et de la signalétique. Certains travaux restent à programmer ou à finaliser dans les années à venir, notamment pour d'autres bâtiments communaux.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACTER ET APPROUVER** le rapport annuel pour l'année 2025 établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Madame Marie-Christine NORMAND met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

2/ FINANCES PUBLIQUES

➤ APPROBATION DES COMPTES 2025 ET VOTE DES CFU

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/014

Monsieur Joël BILLARD présente les CFU du Budget Principal ainsi que tous les budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :

I – Budget Ville (00100) M57

Budget Ville 00100	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		875 970,20 €		4 628,75 €	- €	880 598,95 €
Opérations de l'exercice	7 046 000,00 €	6 741 274,48 €	878 644,87 €	880 828,07 €	7 924 644,87 €	7 622 102,55 €
Solde de l'exercice 2025	304 725,52 €	- €	- €	2 183,20 €	302 542,32 €	- €
Totaux cumulés	7 046 000,00 €	7 617 244,68 €	878 644,87 €	885 456,82 €	7 924 644,87 €	8 502 701,50 €
Résultat Clôture 2025	- €	571 244,68 €	- €	6 811,95 €	- €	578 056,63 €
Restes à réaliser			193 968,00 €	53 291,00 €	193 968,00 €	53 291,00 €
Totaux cumulés			193 968,00 €	60 102,95 €	193 968,00 €	631 347,63 €
Résultats définitifs après RAR	- €	571 244,68 €	133 865,05 €	- €	- €	437 379,63 €

II- Budget annexe Bourg Centre (18100) M57

Budget Bourg Centre B18100	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024	53 450,74 €		251 010,67 €		304 461,41 €	- €
Opérations de l'exercice	116 944,92 €	538 855,97 €	1 371 977,64 €	156 840,65 €	1 488 922,56 €	695 696,62 €
Solde de l'exercice 2025	- €	421 911,05 €	1 215 136,99 €	- €	793 225,94 €	- €
Totaux cumulés	170 395,66 €	538 855,97 €	1 622 988,31 €	156 840,65 €	1 793 383,97 €	695 696,62 €
Résultat Clôture 2025	- €	368 460,31 €	1 466 147,66 €	- €	1 097 687,35 €	- €
Restes à réaliser			161 968,00 €	224 789,56 €	161 968,00 €	224 789,56 €
Totaux cumulés			1 628 115,66 €	224 789,56 €	1 259 655,35 €	224 789,56 €
Résultats définitifs après RAR 2025	- €	368 460,31 €	1 403 326,10 €	- €	1 034 865,79 €	- €

III- Budget annexe Scolaire (00108) M57

Budget Scolaire B00108	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		- €	422 061,62 €		422 061,62 €	- €
Opérations de l'exercice	1 223 935,50 €	1 571 042,36 €	213 276,13 €	405 062,80 €	1 437 211,63 €	1 976 105,16 €
Solde de l'exercice 2025	- €	347 106,86 €	- €	191 786,67 €	- €	538 893,53 €
Totaux cumulés	1 223 935,50 €	1 571 042,36 €	635 337,75 €	405 062,80 €	1 859 273,25 €	1 976 105,16 €
Résultat Clôture 2025	- €	347 106,86 €	230 274,95 €	- €	- €	116 831,91 €
Restes à réaliser			3 500,00 €	- €	3 500,00 €	- €
Totaux cumulés			233 774,95 €	- €	3 500,00 €	116 831,91 €
Résultats définitifs après RAR 2024	- €	347 106,86 €	233 774,95 €	- €	- €	113 331,91 €

IV- Budget annexe Bâtiments (13100) M57

Budget Bâtiments B13100	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		3 729,77 €	59 281,73 €		59 281,73 €	3 729,77 €
Opérations de l'exercice	116 626,50 €	181 261,73 €	63 916,50 €	60 155,93 €	180 543,00 €	241 417,66 €
Solde de l'exercice 2025	- €	64 635,23 €	3 760,57 €	- €	- €	60 874,66 €
Totaux cumulés	116 626,50 €	184 991,50 €	123 198,23 €	60 155,93 €	239 824,73 €	245 147,43 €
Résultat Clôture 2025	- €	68 365,00 €	63 042,30 €	- €	- €	5 322,70 €
Restes à réaliser					- €	- €
Totaux cumulés			- €	- €	- €	- €
Résultats définitifs après RAR	- €	68 365,00 €	63 042,30 €	- €	- €	5 322,70 €

V- Budget annexe Bateaux électriques (14100) M4

Budget Bateaux électriques B14100	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		7 667,99 €	12 105,07 €		12 105,07 €	7 667,99 €
Opérations de l'exercice	159 868,96 €	159 451,45 €	47 499,53 €	54 246,88 €	207 368,49 €	213 698,33 €
Solde de l'exercice 2025	417,51 €	- €	- €	6 747,35 €	- €	6 329,84 €
Totaux cumulés	159 868,96 €	167 119,44 €	59 604,60 €	54 246,88 €	219 473,56 €	221 366,32 €
Résultat Clôture 2025	- €	7 250,48 €	5 357,72 €	- €	- €	1 892,76 €
Restes à réaliser					- €	- €
Totaux cumulés			5 357,72 €	- €	- €	- €
Résultats définitifs après RAR	- €	7 250,48 €	5 357,72 €	- €	- €	1 892,76 €

VI- Budget annexe Assainissement (15100) M49

Budget Assainissement B15100	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		353 317,36 €		989 392,13 €	- €	1 342 709,49 €
Opérations de l'exercice	658 460,18 €	541 800,93 €	226 288,49 €	367 187,65 €	884 748,67 €	908 988,58 €
Solde de l'exercice 2025	116 659,25 €	- €	- €	140 899,16 €	- €	24 239,91 €
Totaux cumulés	658 460,18 €	895 118,29 €	226 288,49 €	1 356 579,78 €	884 748,67 €	2 251 698,07 €
Résultat Clôture 2025	- €	236 658,11 €	- €	1 130 291,29 €	- €	1 366 949,40 €
Restes à réaliser			27 799,69 €		27 799,69 €	- €
Totaux cumulés			27 799,69 €	1 130 291,29 €	27 799,69 €	1 366 949,40 €
Résultats définitifs après RAR	- €	236 658,11 €	- €	1 102 491,60 €	- €	1 339 149,71 €

Après présentation des CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes, Monsieur Éric JUBERT, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de procéder au vote.

Monsieur Guy MOUTET, doyen de l'assemblée, est désigné Président pour le vote et invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE la présentation du CFU 2025 pour le budget Principal et ses budgets annexes de la Commune de Bonneval.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET PRINCIPAL VILLE 00100**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/015

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, <u>EXCEDENT</u> de fonctionnement cumulé	571 244,68 €
<u>EXCEDENT</u> cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget Ville 001 00 « résultat d'investissement reporté » en 2026	6 811,95 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	- 193 968,00 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes	53 291,00 €
<u>BESOIN</u> de financement d'investissement après RAR	- 133 865,05 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	133 865,05 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art. 1068 en 2026)	0,00 €
<u>EXCEDENT</u> Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l'art. 002 au Budget Ville 00100 « résultat de fonctionnement reporté » en 2026	437 379,63 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER les résultats 2025 du Budget Principal tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET BOURG CENTRE 18100**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/016

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, <u>EXCEDENT</u> de fonctionnement cumulé	368 460,31 €
<u>DEFICIT</u> cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget annexe Bourg Centre 181 00 « résultat d'investissement reporté » en 2026	- 1 466 147,66 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	- 161 968,00 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes	224 789,56 €
<u>DEFICIT</u> de financement d'investissement après RAR	- 1 403 326,10 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	368 460,31 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art. 1068 en 2026)	0,00 €
<u>DEFICIT</u> Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l'art. 002 au Budget annexe Bourg Centre 181 00 « résultat de fonctionnement reporté » en 2026	0,00 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D’AFFECTER les résultats 2025 du Budget Bourg Centre tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l’unanimité.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET SCOLAIRE 00108**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/017

Il est proposé d’affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, EXCEDENT de fonctionnement cumulé	347 106,86 €
DEFICIT cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget annexe Scolaire 001 08 « résultat d’investissement reporté » en 2026	- 230 274,95 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	- 3 500,00 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes	0,00 €
DEFICIT de financement d’investissement après RAR	- 233 774,95 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l’art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	233 774,95 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l’art. 1068 en 2026)	0,00 €
EXCEDENT Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l’art. 002 au Budget annexe Bourg Centre 181 00 «résultat de fonctionnement reporté» en 2026	113 331,91 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D’AFFECTER les résultats 2025 du Budget Scolaire tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l’unanimité.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET BÂTIMENTS 13100**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/018

Il est proposé d’affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, EXCEDENT de fonctionnement cumulé	68 365,00 €
DEFICIT cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget annexe Bâtiments 131 00 « résultat d’investissement reporté » en 2026	- 63 042,30 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l’art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	63 042,30 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l’art. 1068 en 2026)	0,00 €
EXCEDENT Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l’art. 002 au Budget annexe Bâtiments 131 00 «résultat de fonctionnement reporté» en 2026	5 322,70 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D’AFFECTER les résultats 2025 du Budget Bâtiments tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET BATEAUX ÉLECTRIQUES 14100**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/019

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, EXCEDENT de fonctionnement cumulé	7 250,48 €
DEFICIT cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget annexe Bateaux Électriques 141 00 «résultat d'investissement reporté » en 2026	- 5 357,72 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	0,00 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement d'investissement après RAR	5 357,72 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	5 357,72 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art. 1068 en 2026)	0,00 €
EXCEDENT Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l'art. 002 au Budget annexe Bateaux Électriques 141 00 «résultat de fonctionnement reporté» en 2026	1 892,76 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER les résultats 2025 du Budget Bateaux Électriques tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025- BUDGET ASSAINISSEMENT 15100**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/020

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 comme suit :

Pour mémoire, EXCEDENT de fonctionnement cumulé	236 658,11 €
EXCEDENT cumulé au 31/12/2025 à reprendre au 001 au Budget Principal Ville 00 100 «résultat d'investissement reporté » en 2026	1 130 291,29 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses	27 799,69 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes	0,00 €
EXCEDENT de financement d'investissement après RAR à transférer CDC Budget 40900	1 102 491,60 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2026	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art. 1068 en 2026)	0,00 €
EXCEDENT Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l'art. 002 au Budget Principal Ville 00 100 «résultat de fonctionnement reporté» en 2026 avant transfert CDC Budget 40900	236 658,11 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AFFECTER les résultats 2025 du Budget Assainissement tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

Dans une volonté de transparence, la loi 2029-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Chaque année, un état représentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être produit. L'état annuel présente les indemnités de toutes natures, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal, communautaire ou métropolitain,
- de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural...,
- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales,

L'article L.5211-12-1 du CGCT prévoit que cet état soit présenté aux membres du Conseil Municipal chaque année avant le vote du budget primitif.

oooooooooooooooooooo

➤ **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/021

Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur les budgets primitifs 2026 tels que présentés et arrêtés lors de la Commission des Finances qui s'est tenue le 19 février 2026 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget Ville – 001 00	3 285 796,29 €	7 208 631,11 €	10 494 427,40 €
Budget annexe Scolaire – 001 08	464 189,00 €	1 385 517,00 €	1 849 706,00 €
Budget annexe Bourg Centre – 181 00	1 768 876,00 €	94 604,00 €	1 863 480,00 €
Budget annexe Bâtiments – 131 00	130 642,30 €	188 023,00 €	318 665,30 €
Budget annexe Bateaux électriques – 141 00	36 357,72 €	173 568,00 €	209 925,72 €
TOTAL	5 685 861,31 €	9 050 343,11 €	14 736 204,42 €

Monsieur Billard précise qu'il faut rester vigilant sur le fonctionnement.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les budgets primitifs 2026 tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **TARIFS CIMETIÈRE**

Rapporteur : Monsieur Guy MOUTET

DEL N°2026/022

 Il est proposé de fixer comme suit les tarifs pour le Cimetière, à compter du 1^{er} avril 2026 :

	Tarifs
Concession Perpétuelle	3 700,00 €
Concession 50 ans	980,00 €
Concession 30 ans	350,00 €
Concession 15 ans	250,00 €
Colombarium 15 ans	570,00 €
Colombarium 30 ans	870,00 €
Colombarium 50 ans	1 500,00 €
Cavurnes 80*60 perpétuelle	1 850,00 €
Cavurnes 80*60 15 ans	150,00 €
Cavurnes 80*60 30 ans	200,00 €
Cavurnes 80*60 50 ans	520,00 €
Vacations funéraires	25,00 €
Recettes 2/3 budget commune 1/3 budget CCAS	

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les tarifs tels que présentés.

Monsieur Guy MOUTET met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

 ➤ **TARIFS SALLES COMMUNALES**

Rapporteur : Madame Danielle BORDES

DEL N°2026/023

 Il est proposé de fixer comme suit les tarifs pour la location des salles communales, à compter du 1^{er} avril 2026 :

	Semaine (journée)	Week-end (vendredi au dimanche)	Journée dans le week-end	
Espace Culturel Grégory Lemarchal	Associations bonnevallaises (à partir de la 3 ^{ème} manifestation annuelle)	204,00 €	306,00 €	-
	Associations hors commune	510,00 €	714,00 €	510,00 €
	Associations de la Communauté de Communes	306,00 €	459,00 €	-
	Privés ou professionnels Bonnevalais	510,00 €	714,00 €	510,00 €
	Privés ou professions hors commune	612,00 €	1 224,00 €	612,00 €
	Vin d'honneur associations Bonnevalaises	102,00 €	153,00 €	-
	Vin d'honneur associations hors commune	204,00 €	510,00 €	-
	Vin d'honneur privé, professionnels Bonnevalais	255,00 €	408,00 €	-
	Vin d'honneur privé, professionnels hors commune	408,00 €	408,00 €	-
	Forfait Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	50,00 € la ½ journée – 100,00 € la journée y compris la journée dans le week-end et 150€ le week-end		
	Remise en état	150,00 €		
	Location Hall	153,00 €		
	Forfait Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	25,00 € la ½ journée – 50,00 € la journée y compris la journée dans le week-end et 150€ le week-end		
Caution	1 000,00 €			
Salle Saint-Michel	Privé et associations extérieures (sauf exposition) Bonnevalais	204,00 €	-	-
	Bonnevalais	51,00 €	-	-
	Caution	1 000,00 €		
	Forfait chauffage / jour (du 15 octobre au 15 avril)	50,00 €	-	-
Salle de réunion Carrefour des Sports	Location hors Bonneval	81,60 €	-	-
	Associations bonnevallaises (à partir de la 3 ^{ème} manifestation annuelle)	81,60 €	-	-
	Privés ou professionnels Bonnevalais	51,00 €	-	-
	Forfait Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	30,00 €	-	-
	Caution	200,00 €		

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les tarifs tels que présentés.

Madame Danielle BORDES met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel LAMY

DEL N°2026/024

Monsieur Éric JUBERT a engagé la somme de 838,76 euros pour la carte d'immatriculation du car que la commune vient d'acquérir.

Il convient de procéder au remboursement de cette somme.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le remboursement de cette somme.

Monsieur Jean-Michel LAMY met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants, Monsieur Éric JUBERT ne participant ni au vote ni au débat.

oooooooooooooooooooo

3/ DOMAINE & PATRIMOINE

➤ **ACQUISITION D'UN VÉHICULE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel LAMY

DEL N°2026/025

L'USVL propose de céder à la collectivité le véhicule Peugeot Expert immatriculé DE-791-HX pour l'euro symbolique.

La collectivité gérant déjà ledit véhicule, il est proposé de l'acquérir moyennant l'euro symbolique.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition du véhicule susvisé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Jean-Michel LAMY met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **CESSION DE LA SALLE SAINT-MICHEL**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel LAMY

DEL N°2026/026

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment sis 2 rue de Couture à BONNEVAL (28800), cadastré section AB n°10, d'une superficie de 250 m²,

Vu la proposition de M. PLANARD Philippe d'acquérir le bien pour un montant de 100 000 €.

Il est proposé de céder à M. PLANARD le bien sis 2 rue de Couture à Bonneval (28800) pour une surface de 250 m² au prix de 100 000 €. Il convient de préciser que la vente pourra être réalisée au profit de toute société civile immobilière que l'acquéreur initial aura constituée ou dans laquelle il détiendra la majorité du capital, sous réserve que cette substitution intervienne avant la signature de l'acte.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la cession du bien.

Monsieur Jean-Michel LAMY met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **CRÉATION DE SERVITUDES EAUX USÉES ET PLUVIALES**

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT

DEL N°2026/027

Considérant la nécessité d'assurer la desserte et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales des parcelles concernées ;
Considérant que le tracé des canalisations implique la création de servitudes de passage en tréfonds sur des parcelles privées ;

Il est créé une servitude de passage en tréfonds pour une canalisation d'eaux usées traversant la parcelle cadastrée section AD n°600, cette canalisation a pour objet de desservir les parcelles cadastrées AD 540-605-604-603-612-615-614-613 et traverse également les parcelles AD 619-618-616.

De plus, il est créé une servitude de passage en tréfonds pour une canalisation d'eaux pluviales traversant et desservant les parcelles AD 603-612-615-614-613-561-538-618-616

Enfin, il est créé une servitude de passage en tréfonds pour une canalisation d'eaux pluviales traversant les parcelles AD 600 et 556.

Ces servitudes comprennent :

- le droit d'établir, d'entretenir, de réparer et de renouveler la canalisation ;
- le droit d'accès permanent pour les besoins d'exploitation et de maintenance.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la constitution de ces servitudes,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Éric JUBERT met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

4/ RESSOURCES HUMAINES

➤ **CRÉATION DE POSTES PERMANENTS**

Rapporteur : Madame Sylvie GOUSSARD

DEL N°2026/028

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Il est proposé de créer, trois emplois permanents comme suit :

Libellé Emploi	Service	Grade Minimum de recrutement	Grade maximum de recrutement	Possibilité pouvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Effectif	Durée temps de travail
Secrétaire polyvalente	Scolaire / transport	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Oui	01/04/2026	OUI	1	TC 35/35ème

Libellé Emploi	Service	Grade Minimum de recrutement	Grade maximum de recrutement	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Effectif	Durée temps de travail
Responsable urbanisme	Urbanisme	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	Oui	01/04/2026	NON	1	35h00 (base 37h30)

Libellé Emploi	Service	Grade Minimum de recrutement	Grade maximum de recrutement	Catégorie	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Effectif	Durée temps de travail
Chargé (e) de projet culturel	Culturel	Tous	Tous	B/C	OUI	01/04/2026	OUI	1	TC 35/35ème
Filières possibles		Administrative-Culturelle							

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER la proposition ci-dessus et modifié le tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et prendre toutes mesures se rapportant à ce dossier.

Madame Sylvie GOUSSARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

➤ **CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT**

Rapporteur : Madame Sylvie GOUSSARD

DEL N°2026/029

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Il est proposé de créer, un poste non-permanent comme suit :

Libellé Emploi	Service	Grade Minimum de recrutement	Grade maximum de recrutement	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Effectif	Durée temps de travail
Aide archiviste	Archives	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Oui	01/06/2026	NON	1	TC 35/35ème

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER la proposition ci-dessus et modifié le tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et prendre toutes mesures se rapportant à ce dossier.

Madame Sylvie GOUSSARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

➤ MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – M4 - 2026

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT

DEL N°2026/030

L'instruction comptable et budgétaire M4 évolue et permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre durant l'année sans vote dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget (et au maximum dans la limite du plafond de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections – article L. 5217-10-6 du CGCT), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune de sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget pour tous les budgets soumis à la norme M4 et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Éric JUBERT met au vote ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

INFORMATIONS COMCOM

Beau budget.

oooooooooooooooooooo

Après signature des différents documents, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 43.

Vu par nous, Monsieur Éric JUBERT, Maire de Bonneval et Monsieur Guy MOUTET Conseiller municipal, pour être publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est mis à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance,
Guy MOUTET
Conseiller municipal



Le Maire,
Éric JUBERT

